



Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2014



En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemandes et anglaises.

Contact

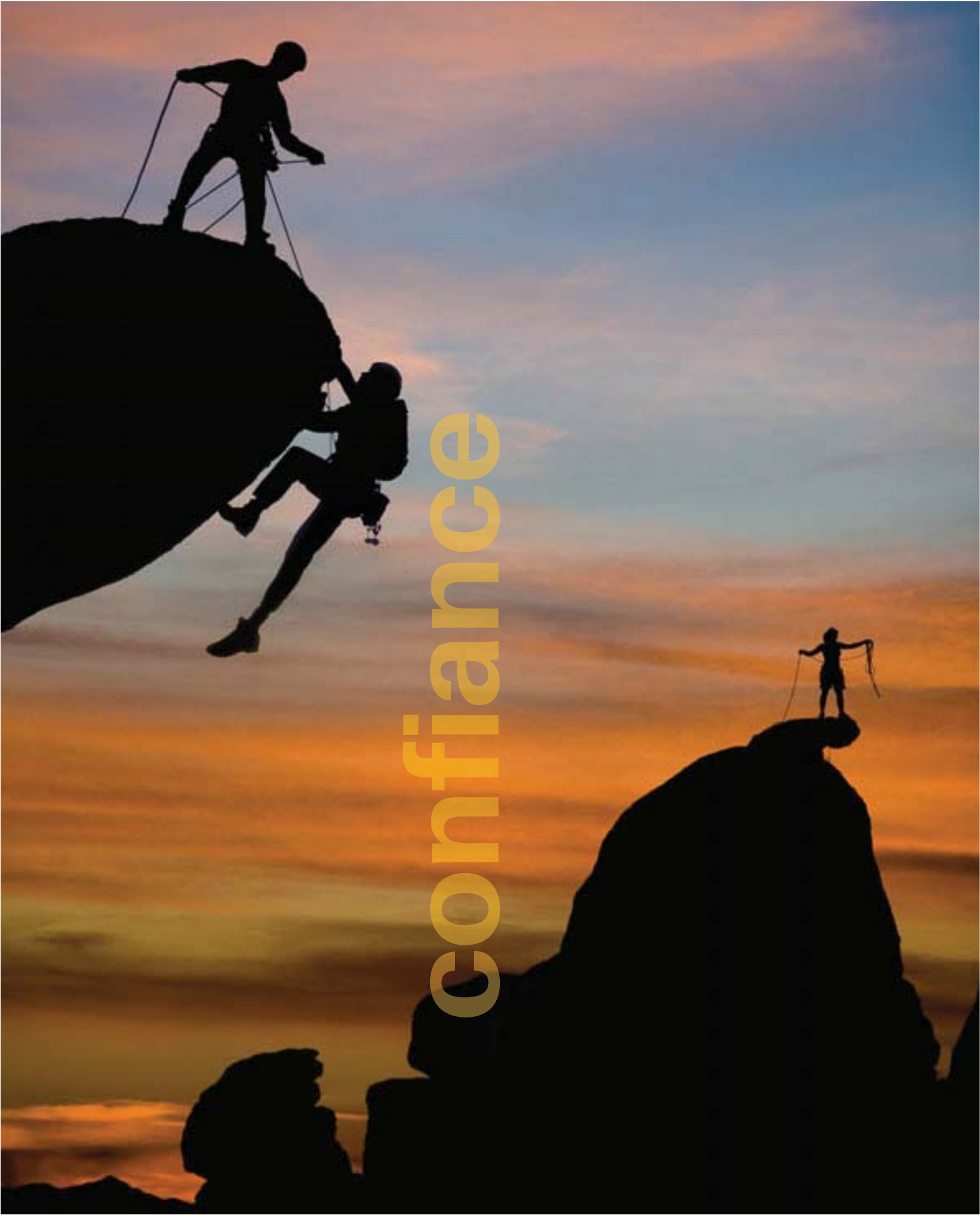
Fonds de Pensions Nestlé
Case postale 353
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey (Suisse)
Téléphone: +41 21 924 64 00
E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com
Intranet: <http://thenest.nestle.com?ql=swisspension>

Impressum

© Mai 2015 / Fonds de Pensions Nestlé
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé, Vevey, Suisse & Neidhart + Schön AG,
Zurich, Suisse
Impression: brain'print GmbH, Niederhasli, Suisse

Table des matières

Organisation du Fonds	1
Résumé de l'exercice 2014	2
Actualité : Initiative Minder et abandon du cours plancher euro/franc suisse par la BNS	5
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Placements	9
Degré de couverture et situation actuarielle	14
Effectifs des assurés actifs et des rentiers	18
Administration	20



confidence

Organisation du Fonds

(Composition au 31 décembre 2014)

1

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Président du Conseil :
Peter Vogt, Nestlé SA, Vevey
M.-Th. Burkart-Arnoso, Nestlé Suisse SA, Vevey
Ricardo Cortes-Monroy, Nestlé SA, Vevey
Olivier Gumy, Nestlé Suisse SA, Vevey
Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Représentants des assurés

Marcel Buret, Nestec SA, Orbe
Soizic Gouzer, Nestec SA, Lausanne
Christa Meier, Nestlé Suisse SA, Vevey
Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey
Vincent Testa, Nestlé Nespresso SA, Orbe
Rolf Widmer, Nestlé Suisse SA, Wangen

Représentant des rentiers, avec voix consultative

Jean Macchi

Comité d'investissement

Président du Comité :
Olivier Gumy, Nestlé Suisse SA, Vevey
Pascal Frei, PPCmetrics SA

Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Autres intervenants

Gestion administrative

Christophe Sarrasin, directeur
François Kissling, secrétaire du Conseil et actuaire
Noëlle Ulmann, responsable de l'administration

Conseiller en placement

Nestlé Capital Advisers (NCA) SA, Vevey

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Nyon

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne

Résumé de l'exercice 2014

Situation financière du Fonds

La performance du Fonds de Pensions Nestlé (le Fonds) sur l'année 2014 s'est élevée à **7,2%**. Ce résultat, qui peut être qualifié de bon en valeur absolue, est néanmoins en deçà de celui fixé par l'allocation stratégique du Fonds sur la même année (8,8%). L'analyse sur une plus longue période, beaucoup plus réaliste et en phase avec l'horizon d'investissement du Fonds, montre des résultats qui sont meilleurs (voir page 11).

Un des principaux indicateurs de la santé financière d'un fonds de pensions est la mesure de son degré de couverture qui est le ratio entre ses avoirs (ou sa fortune disponible) et ses dettes (ses engagements de prévoyance envers ses assurés actifs, ses rentiers et ses provisions techniques). Au 31 décembre 2014, le degré de couverture du Fonds se montait à **111,8%** contre 108,3% au 31 décembre 2013.

Cette augmentation est réjouissante et en ligne avec la tendance positive enregistrée ces dernières années. La bonne performance de l'année dernière a évidemment contribué à l'amélioration du degré de couverture et aussi à celle nécessaire de la réserve de fluctuation de valeurs afin de se prémunir des futures et inévitables variations boursières.

Décisions du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes :

- octroyer, au titre de l'exercice 2014, un intérêt additionnel de 1,75% sur l'avoir de vieillesse des assurés actifs, les faisant ainsi participer à la bonne performance réalisée l'année dernière tout en respectant le principe fondamental d'équité de traitement avec les rentiers (voir page 15);
- rétrocéder, d'entente avec l'expert externe agréé en prévoyance professionnelle, une partie de la réserve risque décès et invalidité, dont le montant avant redistribution était disproportionné par rapport à la sinistralité effective. Pour mémoire, cette provision sert de coussin de sécurité entre la sinistralité attendue et effective au sein du Fonds;
- enfin, maintenir le taux d'intérêt minimal pour 2015 à 1,75%, suivant ainsi la décision du Conseil fédéral pour ce qui concerne le taux d'intérêt minimum LPP.

De plus et toujours durant l'année 2014, le Conseil a :

- adopté un règlement électoral pour l'élection des membres du Conseil de fondation et suivi l'élection des nouveaux représentants;
- décidé d'une nouvelle allocation stratégique;
- validé une nouvelle version du règlement de placement valable dès le 1^{er} janvier 2015;
- validé le rapport actuariel 2008 - 2013;
- discuté et approuvé une méthodologie non contraignante de politique de répartition des excédents;
- pris connaissance de la nomination de Christophe Sarrasin en tant que Directeur du Fonds.

La composition du Conseil de fondation a été modifiée comme suit:

- élection de Soizic Gouzer et d'Oriane Seydoux, représentantes des assurés au 1^{er} juillet 2014, en remplacement de Bernard Decarli et de Gilbert Dupuis;
- nomination de Mathieu Rieder dès le 1^{er} février 2014, en remplacement de Martin Wagner;
- élection d'Oriane Seydoux au Comité d'investissement, en remplacement de Gilbert Dupuis.



futur

Actualité

Initiative Minder

L'initiative Minder « contre les rémunérations abusives » approuvée par le peuple et les cantons suisses le 3 mars 2013 prévoit que les institutions de prévoyance suisses doivent exercer les droits de vote liés à la détention d'actions suisses. Elles doivent voter dans l'intérêt des assurés et les informer sur la manière dont elles ont rempli cette obligation.

Le Fonds ne détient pas d'actions suisses en direct dans son portefeuille titres mais par le biais de fonds de placement collectifs (le Fonds a investi dans un fonds qui lui-même détient des actions suisses). Il n'a pas, dès lors, de droit de vote à exercer au sens des dispositions légales prévues en la matière.

Le règlement de placement du Fonds a toutefois été modifié et adapté afin de le rendre conforme à l'ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), ordonnance qui règle la mise en œuvre de l'initiative Minder.

15 janvier 2015 et abandon du cours plancher euro/franc suisse par la BNS

La suppression du taux plancher du franc suisse face à l'euro le 15 janvier 2015 par la Banque Nationale Suisse (BNS), cours qui était fixé à CHF 1,20 pour un euro et ce depuis septembre 2011, a pris tout le monde de court, y compris évidemment les principaux acteurs sur les marchés financiers. En effet, et le jour-même, la bourse suisse s'est brusquement repliée de près de 9% alors que l'euro a même passé temporairement au-dessous de la parité pour se stabiliser par la suite à CHF 1,03. Fin avril 2015, l'euro s'échange à ces niveaux-là alors que la bourse suisse a retrouvé les couleurs qui étaient les siennes d'avant le 15 janvier 2015 !

Si le Fonds de Pensions Nestlé a évidemment été touché par ces événements, nous pouvons constater et nous réjouir que l'impact de la suppression de ce taux plancher sur nos investissements en monnaies étrangères a pu être considérablement atténué du fait de la politique de couverture des devises adoptée par le Fonds.

Enfin, le Fonds a pris des mesures pour atténuer l'impact de la décision d'appliquer des taux de rémunération négatifs sur les avoirs en francs suisses déposés auprès d'établissements financiers. Ces mesures consistent en la diversification des partenaires auprès desquels nos fonds sont détenus et en l'optimisation de leur nombre en fonction des conditions proposées.

Bilan

	2014	2013
Actif	mio CHF	mio CHF
Placements		
Liquidités et placements à court terme	198,9	362,6
Actions	1 846,1	1 753,3
Placements privés (private equities)	582,4	576,7
Obligations	1 953,3	1 752,7
Immobilier suisse	620,2	514,9
Immobilier international	269,3	137,6
Hedge funds	896,0	815,3
Matières premières	147,3	162,1
Contrats futurs sur titres	0,0	0,0
Total	6 513,7	6 075,3
Débiteurs et actifs transitoires	31,8	19,7
Total de l'actif	6 545,5	6 095,0
Passif		
Dettes et passifs transitoires	23,5	38,9
Réserve de contributions des employeurs	60,1	56,0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 365,0	2 151,0
Capital de prévoyance des rentiers	3 273,1	3 246,6
Provision de renforcement de la longévité	78,6	58,4
Provision risques décès et invalidité	60,6	82,5
Total	5 777,3	5 538,5
Réserve de fluctuation de valeurs	684,6	461,5
Fonds libres (découvert)	0,0	0,0
Total du passif	6 545,5	6 095,0

Compte d'exploitation

7

	2014 mio CHF	2013 mio CHF
Cotisations réglementaires et additionnelles		
Cotisations des employeurs	129,9	94,6
Cotisations des assurés	82,2	73,8
Bonifications additionnelles des employeurs	14,3	16,4
Cotisations additionnelles volontaires des assurés (rachats)	45,5	40,7
Apport (utilisation) réserve de contributions des employeurs	0,0	55,0
Total	272,0	280,5
Prestations d'entrée et remboursements		
Apports de libre passage à l'entrée	76,9	33,2
Transfert de réserves des fonds de pensions Nestlé + suisses + Spirig	24,7	2,9
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	5,0	3,3
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	57,5	74,0
Transfert de patrimoine du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé pour le changement de plan (incl. financement de Nestec S.A.)	0,0	361,3
Total	164,1	474,8
Prestations réglementaires		
Rentés	(272,8)	(267,4)
Capitaux et allocations uniques	(22,1)	(15,4)
Total	(294,9)	(282,8)
Prestations de sortie et versements anticipés		
Prestations de libre passage à la sortie	(81,2)	(57,0)
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(13,7)	(9,5)
Restitution aux employeurs – avances accordées	(16,0)	(14,5)
Total	(110,9)	(80,9)
Dissolution (constitution) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	(214,0)	(476,3)
Capital de prévoyance des rentiers	(26,5)	(18,2)
Provision de renforcement de la longévité	(20,1)	(19,7)
Provision risques décès et invalidité	21,9	18,9
Réserve de contributions des employeurs	(4,0)	(56,0)
Total	(242,8)	(551,4)
Résultat et frais relatifs aux placements		
Résultat brut des placements	524,6	477,0
Frais de gestion de fortune comptabilisés en direct	(2,4)	(4,2)
Frais de gestion de fortune sur les placements collectifs	(82,7)	(80,3)
Total	439,5	392,5
Cotisations au fonds de garantie	(0,9)	(0,6)
Frais d'administration des assurés actifs et des rentiers	(2,7)	(2,7)
Dissolution (constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	(223,1)	(229,2)
Excédent de produits (charges)	0,0	0,0



performance

Placements

Evolution des marchés financiers en 2014

2014, qui, après coup, peut être considérée comme un bon millésime sur une base historique, fut une année particulièrement difficile pour les investisseurs dans leurs prises de décisions d'investissement, et ce principalement pour les raisons suivantes :

- La très grande majorité des intervenants sur les marchés financiers prévoyait une hausse des taux d'intérêt plus ou moins généralisée alors que c'est l'inverse qui s'est produit.
- Contrairement au marché des actions aux Etats-Unis, les actions européennes et des marchés émergents ont été plus en retrait comparativement, et ce sur fond de divergence grandissante de croissance entre les Etats-Unis et le reste du monde. Par exemple, on escomptait début 2014 une reprise économique plus marquée en Europe, ce qui se serait vraisemblablement traduit par une performance des actions européennes bien meilleure.

Ainsi, malgré un contexte géopolitique assez tendu en début d'année, avec les conflits en Ukraine et au Moyen Orient, une conjoncture toujours faible en Europe (même en Allemagne) et la forte chute du prix du pétrole, les marchés actions ont été porteurs grâce à l'intervention des banques centrales et leurs injections de liquidités massives dans les marchés financiers. La grande surprise, comme mentionné, fut la baisse des taux d'intérêt que l'on voyait plutôt partir à la hausse soutenue par une activité économique plus intense.

Au niveau de l'inflation, elle est restée généralement faible, l'Europe se trouvant même en phase déflationniste ! Comble de l'ironie, puisque c'est le Japon, qui a tellement souffert d'années de déflation soutenue, qui a enregistré une inflation annuelle de 2,4% en 2014 à la suite de la hausse du taux de la TVA.

Enfin, et ceci ne fut pas vraiment une surprise eu égard à la reprise économique aux Etats-Unis (celle-ci, attendue et réalisée), le dollar américain s'est fortement apprécié en 2014 par rapport à un panier des principales monnaies mondiales, et notamment par rapport au franc suisse.

Performance du Fonds

Durant l'année 2014, le Fonds a dégagé une performance positive nette de tous frais de **7,2%**. Au niveau des monnaies, la hausse du dollar US et de la livre sterling ont contribué positivement à la performance du Fonds, compensée en partie par la baisse de l'Euro qui a réduit cet impact. En 2014, toutes les classes d'actifs, à l'exception des matières premières ont contribué positivement à la performance du Fonds. Les obligations et les actions cotées contribuent chacune pour environ 30% de la performance totale, tandis que les placements privés (private equities) y contribuent pour un quart.

Pour les grandes classes d'actifs les performances du Fonds en 2014, exprimées en francs suisses étaient les suivantes :

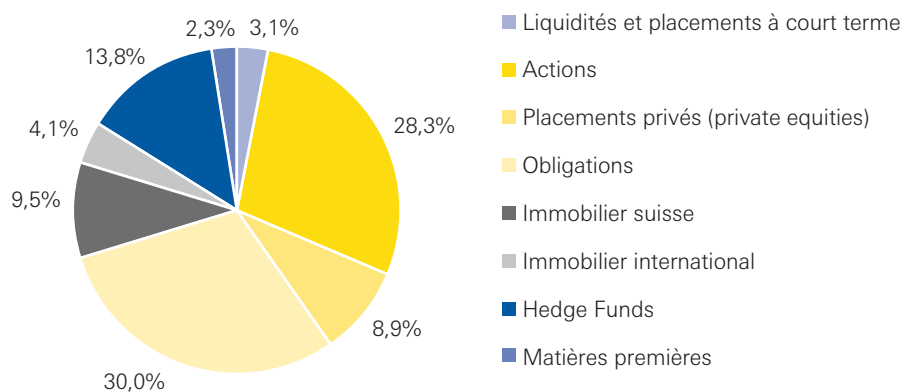
Performances en %	2014	2013	sur 3 ans ¹⁾
Actions	14,4	20,9	16,5
Placements privés (private equities)	20,6	10,8	13,8
Obligations	13,8	-6,0	3,7
Immobilier suisse	8,5	5,7	7,6
Immobilier international	13,6	7,3	7,6
Hedge funds	14,9	3,6	6,4
Matières premières	-9,1	-12,6	-8,4

1) annualisé

Allocation des actifs

La fortune du Fonds se répartit comme suit au 31 décembre 2014:

Répartition en %	31.12.2014	31.12.2013	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	3,1	6,0	3,0
Actions	28,3	28,9	28,0
Placements privés (private equities)	8,9	9,5	10,0
Obligations	30,0	28,8	30,0
Immobilier suisse	9,5	8,5	9,0
Immobilier international	4,1	2,2	3,0
Hedge funds	13,8	13,4	14,0
Matières premières	2,3	2,7	3,0
Total	100,0	100,0	100,0



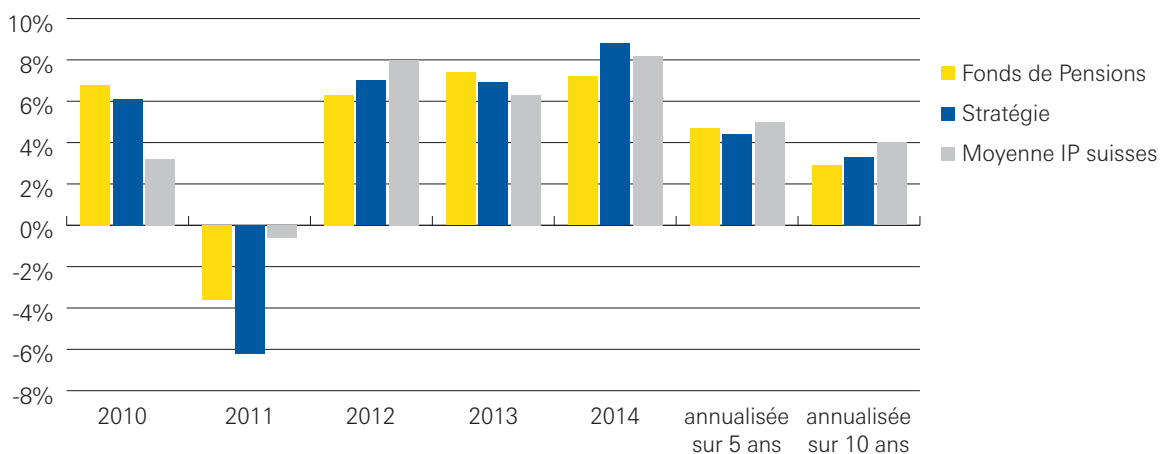
Comparaison de la performance du Fonds par rapport à ses objectifs

Pour l'année 2014, la performance du Fonds est inférieure à celle de son allocation stratégique et aux deux autres critères de comparaison mentionnés ci-après.

Performance en %	2014	2013	2012	2011	2010	sur 5 ans ¹⁾	sur 10 ans ¹⁾
Fonds	7,2	7,4	6,3	-3,6	+6,8	+4,7	+2,9
Allocation stratégique	8,8	6,9	7,0	-6,2	+6,1	+4,4	+3,3
Moyenne IP ²⁾ suisses	8,2	6,3	8,0	-0,6	+3,2	+5,0	+4,0
Indice Pictet LPP-40 plus	10,8	7,7	10,0	-0,9	+5,5	+6,5	+4,5

1) annualisé

2) IP = institutions de prévoyance



La stratégie du Fonds («benchmark») correspond à une performance théorique basée sur des indices et n'incluant donc aucun frais, ni de gestion, ni de transactions. La performance du Fonds tient compte quant à elle des frais de gestion et de transaction. En 2014, la performance du Fonds (7,2%) est inférieure à celle de son allocation stratégique (8,8%), soit une sous-performance de 1,6%. Cette sous-performance s'explique par les facteurs suivants. Les gérants actions (US et marchés émergents) sous-performent leur benchmark, contribuant négativement pour 0,5%. Les placements privés (private equities), mesurés contre des actions cotées, ont apporté une contribution négative de 0,6% à la performance relative. Sur 5 ans, ils affichent une performance en francs suisses de 11,2% contre 8,5% pour les actions cotées. Quant à l'immobilier international, il sous-performe son benchmark coté, réduisant de 0,4% la performance relative.

Sur cinq ans, la performance du Fonds est légèrement au-dessus de celle de l'allocation stratégique et en-dessous de la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses. Sur dix ans, par contre, le Fonds est légèrement en-dessous de la performance de ces deux benchmarks.

Une comparaison de la performance du Fonds avec la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses, basée sur trois groupes d'investisseurs institutionnels suisses, permet d'évaluer le choix de l'allocation stratégique du Fonds.

La performance du Fonds (7,2%) est inférieure en 2014 à la moyenne des institutions de prévoyance suisses (8,2%). Cette différence s'explique notamment par une allocation plus élevée dans les hedge funds. De plus, la meilleure diversification géographique (pas de biais domestique) pour les actions n'a pas été payante en 2014 du fait de la politique de couverture du risque de change appliquée par le Fonds.

Sur cinq et dix ans, la performance du Fonds est en-dessous de cette moyenne des institutions de prévoyance suisses.

Activités du Comité d'investissement

Les activités du Comité d'investissement en 2014 se sont concentrées autour de deux projets phares, à savoir :

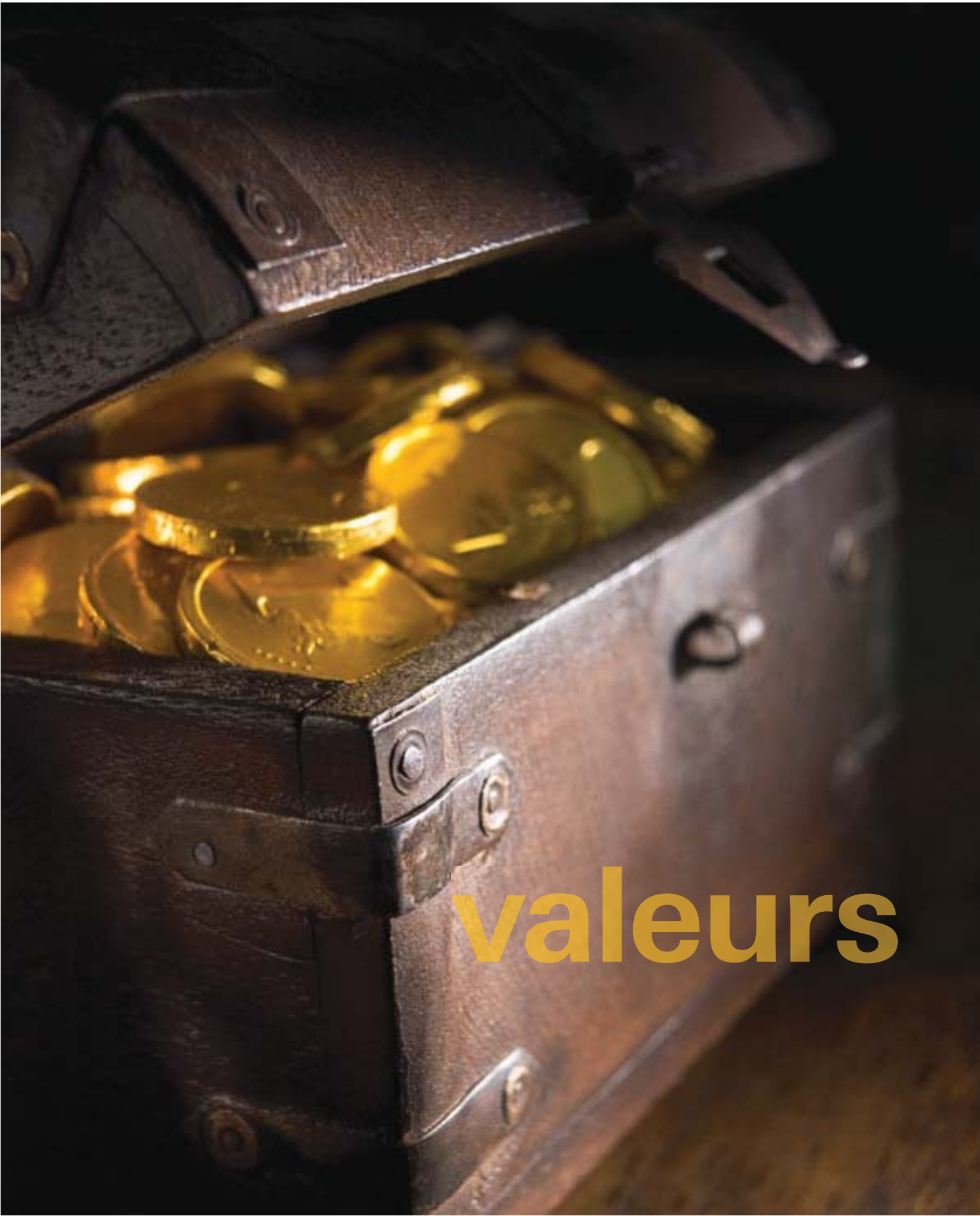
- La poursuite graduelle de l'implémentation de la nouvelle allocation stratégique de placement visant notamment à une simplification de notre structure de placements ainsi qu'à une réduction des frais liés à la gestion de ces investissements.
- L'établissement d'un plan directeur opérationnel qui spécifie les tâches prioritaires que le Comité entend poursuivre pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés à moyen terme.

Dans ce contexte, le Comité d'investissement s'est penché sur les thèmes principaux suivants :

- La revue détaillée du fonds de fonds de hedge funds multi-stratégies gérée par Nestlé Capital Management ainsi que d'un fonds multi-gérants en actions nord-américaines.
- L'étude de la place des placements alternatifs, notamment celle des hedge funds, dans l'allocation d'actifs stratégique.
- L'analyse de l'opportunité d'une augmentation de la part des investissements gérée de manière dite « passive » par rapport celle plus « active ».
- La revue de la politique mise en place en matière de gestion du risque de contrepartie.
- La définition et la mise en place d'un nouveau mandat en immobilier international.
- L'analyse de la conformité des dispositions en matière d'exercices de droit de votes liés à la détention d'actions suisses à la suite de l'acceptation de l'initiative Minder par le peuple et les cantons suisses, ainsi que l'adaptation du règlement de placement aux dispositions y relatives.

Conclusion

Pour la troisième année consécutive, les marchés actions ont connu une année extrêmement positive et terminent en forte hausse, à leur plus haut historique. Dans ce contexte, la performance du Fonds en 2014 est très positive, mais en-dessous de celle de son benchmark stratégique et de la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses.



valeurs

Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

	31.12.2014 mio CHF	31.12.2013 mio CHF
Fortune disponible	6 461,8	6 000,0
Engagements		
dont capital prévoyance pour les assurés actifs	2 365,0	2 151,0
dont capital prévoyance pour les rentiers	3 273,1	3 246,6
dont provision pour renforcement de la longévité	78,6	58,4
dont provision pour risques décès et invalidité	60,6	82,5
Total	5 777,3	5 538,5
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	684,5	461,5
dont fonds libres	0,0	0,0
Total	684,5	461,5
Degré de couverture (fortune / engagements)	111,8%	108,3%

Fortune disponible

La fortune disponible est déterminée en soustrayant les dettes à court terme, les passifs transitoires et les réserves de contributions ordinaires du total de l'actif du bilan.

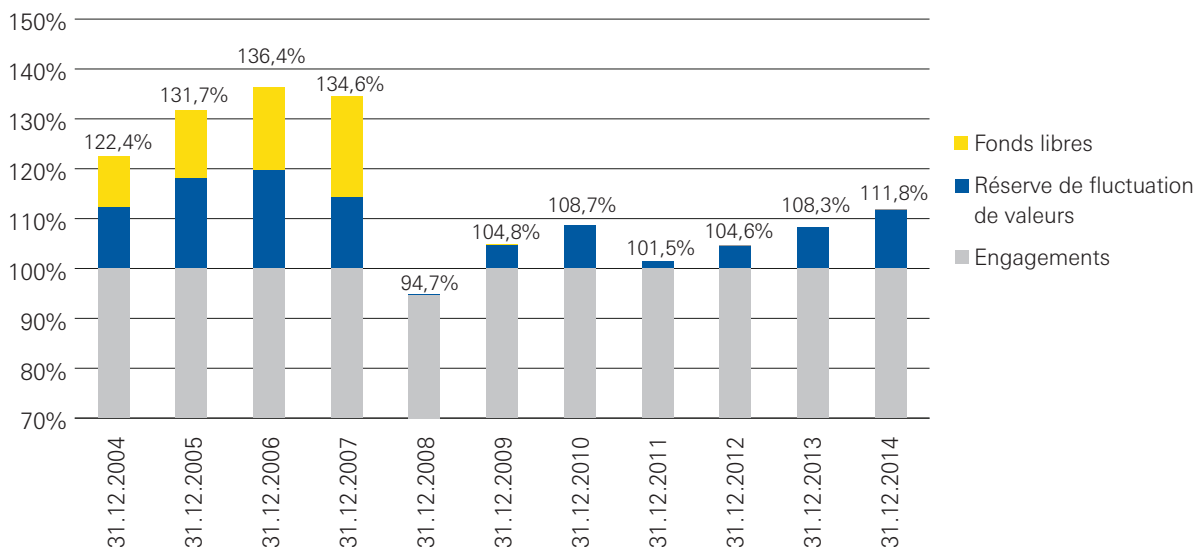
Engagements

Les engagements du Fonds sont composés :

- Du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs.
- Du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme globale nécessaire pour garantir le paiement des rentes en cours. Ces réserves, souvent définies comme réserves mathématiques, sont calculées depuis le 31 décembre 2011 au moyen des bases techniques LPP 2010 et tiennent compte d'un taux d'escompte, ou taux de rendement interne, de 3%.
- De la **provision pour renforcement de la longévité** qui est destinée à couvrir le coût de l'augmentation de la longévité des rentiers. Elle est constituée grâce à un prélèvement annuel sur le rendement du Fonds correspondant à 0,6% du capital de prévoyance des rentiers. Elle s'élève ainsi à CHF 78,6 mio au 31 décembre 2014.
- De la **provision pour risques décès et invalidité** qui a pour but d'absorber les inévitables fluctuations entre le coût effectif des sinistres et le coût moyen attendu. Etant donné que son solde au 31 décembre 2014 était largement excédentaire, elle a été réduite, d'entente avec l'expert, de CHF 21,9 mio et s'élève donc à CHF 60,6 mio au 31 décembre 2014.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2014 s'élève à **111,8%** (contre 108,3% à fin 2013). Il est obtenu en divisant la fortune disponible du Fonds par ses engagements, à savoir la somme des capitaux de prévoyance pour les assurés actifs et les rentiers ainsi que des deux provisions techniques.



Surplus technique

Le surplus technique est composé :

- De la **réserve de fluctuation de valeurs** qui permet d'absorber les inévitables variations dues aux résultats des placements du Fonds. A fin 2014, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 684,5 mio ce qui représente 11,8% du total des engagements du Fonds. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs étant fixée à 20% des engagements, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas atteinte au 31 décembre. Dès lors, le Fonds devra durant les prochaines années, s'efforcer de dégager suffisamment de performance afin de reconstituer cette réserve.
- Des **fonds libres**. Etant donné que la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée, le Fonds ne dispose pas de fonds libres à la fin de l'année 2014.

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2014, et sur décision du Conseil, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1,75%, auquel s'est ajouté un intérêt supplémentaire de 1,75% pour les assurés actifs présents au 31 décembre 2014. Ceci porte donc la rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs en 2014 à 3,5% grâce à la bonne performance réalisée durant l'année sous revue et en ligne avec le taux de rendement interne que le Fonds se doit de dégager annuellement pour les rentiers, en tenant compte aussi du coût de financement de la provision pour renforcement de la longévité.

	2014	2013	2012	2011	2010
Intérêt minimal	1,75%	1,50%	1,50%	2,00%	2,00%
Intérêt supplémentaire (31.12)	1,75%	1,50%	0,00%	0,00%	0,00%
Rémunération globale	3,50%	3,00%	1,50%	2,00%	2,00%

La rémunération annuelle moyenne globale des avoirs de vieillesse se monte ainsi à 2,4% sur ces cinq dernières années. Elle est supérieure à la rémunération annuelle selon le minimum LPP (1,75%) durant la même période. En tenant compte des dix dernières années, la rémunération des avoirs de vieillesse du Fonds s'élève à 3,6% contre 2,1% pour la LPP.

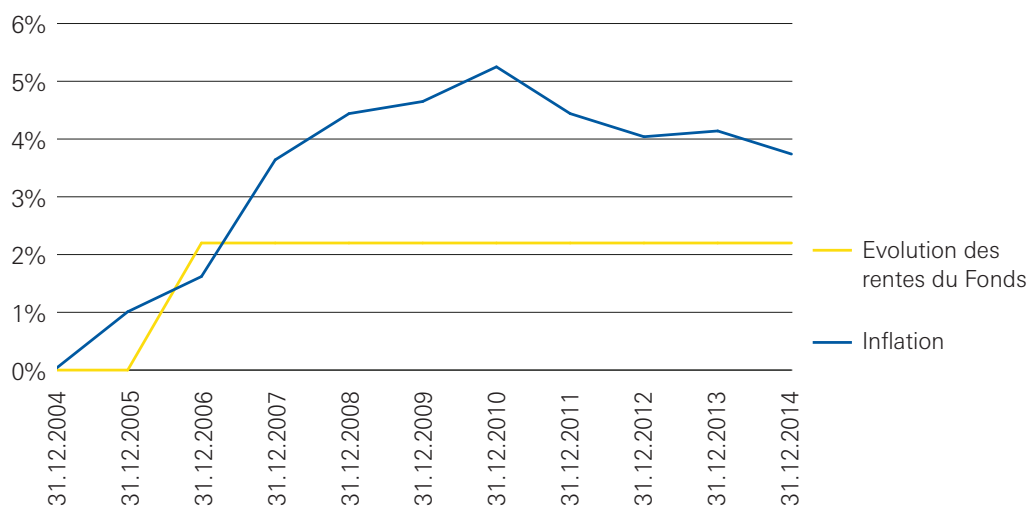
Adaptation des rentes

La décision de l'adaptation des rentes en cours est du ressort du Conseil de fondation dans la mesure où le règlement du Fonds ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Cette décision repose sur plusieurs paramètres, dont le taux d'inflation évidemment mais aussi la performance du Fonds, sa santé financière (degré de couverture), et aussi le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

Sachant que les taux d'inflation que l'on enregistre ces dernières années sont très bas (voir tableau ci-dessous), voire négatifs, que la situation financière du Fonds, bien qu'améliorée, n'est pas encore au niveau souhaité pour atteindre la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 20% et que l'équité entre les assurés actifs et rentiers est préservée, le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une réadaptation des rentes en cours au 1^{er} janvier 2015.

	2014	2013	2012	2011	2010	sur 5 ans
Taux d'adaptation des rentes (au 1 ^{er} janvier de l'année suivante)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Evolution du taux d'inflation	- 0,4%	0,1%	- 0,4%	- 0,8%	0,6%	- 0,9% ¹⁾

1) Inflation entre le 01.01.2010 et le 31.12.2014





générationns

Effectifs des assurés actifs et des rentiers

Assurés actifs

	Hommes	Femmes	Total
Effectif au 1 ^{er} janvier 2014	6 604	4 372	10 976
Entrées	947	798	1 745
Sorties	(614)	(506)	(1 120)
dont cas d'invalidité	(5)	(3)	(8)
dont départs à la retraite	(124)	(58)	(182)
dont sorties du Fonds	(479)	(444)	(923)
dont décès	(6)	(1)	(7)
Effectif au 31 décembre 2014	6 937	4 664	11 601
	2014		2013
Versements suite à un divorce	29		28
Versements anticipés pour l'accession à la propriété	144		107

Rentiers

	Vieillesse	Invalidité	Conjoint survivant	Enfant	Total
Effectif au 1 ^{er} janvier 2014	3 681	220	1 248	236	5 385
Nouvelles rentes	205	24	74	51	354
Rentes transférées	-	-	-	-	0
Cessation de rentes	-	(13)	-	(51)	(64)
Décès	(121)	(5)	(65)	-	(191)
Effectif au 31 décembre 2014	3 765	226	1 257	236	5 484

Evolution de l'effectif total

	2014	2013	2012	2011
Assurés actifs	11 601	10 976	10 633	9 854
Rentiers	5 484	5 385	5 326	5 295
Effectif au 31 décembre	17 085	16 361	15 959	15 149
Ratio nombre actifs / rentiers	2,12	2,04	2,00	1,86
Part capitaux de prévoyance des rentiers	58,0%	59,7%	64,8%	65,7%

Au cours de ces dernières années, l'effectif des assurés actifs du Fonds a augmenté régulièrement. En conséquence, la proportion des assurés actifs par rapport aux rentiers est également en progression. Cette situation est principalement due au fort accroissement des effectifs de Nespresso, composés d'une population majoritairement jeune.

Notre Fonds n'échappe cependant pas à l'élévation de l'espérance de vie qui, tout en étant un élément positif pour notre société en général, ne va pas sans poser d'énormes défis à l'ensemble des institutions de prévoyance.

Compte tenu de la constante augmentation du nombre des assurés actifs, la part des capitaux de prévoyance des rentiers diminue progressivement. Ceci est réjouissant pour le Fonds, car cela lui offre plus de flexibilité et de possibilités pour répondre aux évolutions démographiques, sociales et économiques futures.

Administration

Etude actuarielle 2008 - 2013

Selon l'article 52e de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), l'expert en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Fonds doit examiner périodiquement si:

- le Fonds offre la garantie qu'il peut remplir ses engagements, et
- si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Sur la base d'un rapport actuariel couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013, notre expert externe a certifié les points susmentionnés et donc confirmé que la situation financière du Fonds est saine.

Fonds de Secours Jomini

Madame Marie-Madeleine Jomini, lors de son décès en 2000, a fait un don de CHF 2,2 mio. N'ayant donné aucune condition pour l'utilisation de ce montant, le Fonds de Secours Jomini a été créé. Il a pour but de verser des aides financières à caractère unique aux bénéficiaires d'une rente du Fonds de condition modeste, cercle qui a été élargi, sur décision du Conseil, aux conjoints des rentiers. Par exemple, une dépense imprévue, comme l'acquisition d'un appareil dentaire ou auditif, peut dans certaines situations mettre en péril un budget déjà fragile.

Les décisions d'octroi sont prises par un comité composé de représentants des Ressources humaines du Centre et de Nestlé Suisse ainsi que du Fonds de Pensions.

Dès lors, si le rentier ou son conjoint souhaitent pouvoir bénéficier d'une aide, il suffit d'adresser une demande écrite accompagnée de pièces justificatives permettant de statuer sur le bien-fondé de la requête à Madame Noëlle Ulmann, Fonds de Pensions Nestlé, Av. Nestlé 55, 1800 Vevey.

Mai 2015



transparence



Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé, B-4 46
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé